

# CODE D'ÉTHIQUE : VALEURS ET PRINCIPES D'ÉTHIQUE D'ENTREPRISE

## 1. Engagement envers la législation en vigueur et applicable

Aucune relation ni activité commerciale ne sera établie avec toute personne ayant un lien et/ou promouvant des activités commerciales illicites.

## 2. Bonne foi et honnêteté

Les relations commerciales devraient être réalisées avec clarté, objectivité, sérieux et honnêteté, en évitant toute conduite illégale, frauduleuse ou contraire à l'éthique.

## 3. Respect et engagement envers la confidentialité des données à caractère personnel

La confidentialité des données à caractère personnel auxquelles nous avons accès en raison de notre activité professionnelle devra être maintenue à tout moment, même après la fin de celle-ci. La mise en œuvre des mesures de sécurité dues à des fins de protection de vos données confidentielles ou personnelles propres et de celles de tiers est fondamentale.

## 4. Respect des personnes

Aucun type de harcèlement, d'abus, d'intimidation, de manque de respect et de considération au travail ne sera toléré et est dans tous les cas inacceptable.

Les relations basées sur le respect, la participation, l'équité et la collaboration seront encouragées, favorisant une ambiance professionnelle respectueuse afin de parvenir à un climat de travail positif.

## 5. Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Aucun type de corruption, de pots-de-vin ou de trafic d'influence ne sera pas accepté dans le but de mener à bien une activité professionnelle, qu'il s'agisse de l'administration publique ou du domaine privé.

## 6. Prévention des risques professionnels

Les dispositions de la législation en vigueur et applicable en matière de prévention des risques professionnels doivent être respectées.

## 7. Respect de la législation en matière fiscale et concernant la sécurité sociale

Toute pratique illicite impliquant l'évasion illégale du paiement des impôts au détriment du Trésor public et de la sécurité sociale compétente sera évitée.

## 8. Transparence des données financières et comptables

Les informations économique-financières devront refléter fidèlement la réalité économique, financière et patrimoniale, conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés et aux normes internationales d'information financière applicables.

## 9. Engagement et respect de l'environnement

Une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement sera assurée, ainsi que l'engagement envers le respect de la législation en la matière et l'utilisation rationnelle des ressources. Il faudra donc éviter de commettre tout acte illégal qui puisse le dégrader.

## 10. Supervision

Afin de veiller à ce que le présent Code d'éthique soit totalement respecté, il doit être partagé et connu par l'ensemble de l'organisation, et sa conformité doit pouvoir être vérifiée, le cas échéant.